

ASSEP34

De: Daphné Glaser [daphneglaser@gmail.com]
Envoyé: mardi 8 mai 2018 20:02
À: ASSEP34
Objet: Re: ASSEP34 : 2014 - Eau & Assainissement + 2017 - Eau & Assainissement

Bonjour,

OK, payez ce qui est dû pour Eau et Assainissement par chèque avec SG demain.
Vérifiez bien que ça n'a pas été déjà payé.
Je ne sais pas ce que c'est le OTD Employeur. Pouvez-vous m'éclairer?

Bien à vous.
Daphné GLASER

Le 8 mai 2018 à 15:41, ASSEP34 <contact@assep34.fr> a écrit :

Bonjour,

En réponse à notre demande mail du 04/05/2018 auprès de la Trésorerie de Capestang / Mme Christine MAS, nous recevons le bordereau de situation des produits locaux non soldés dûs à la trésorerie.

Après lecture de ce document, nous constatons une dette certaine de montant 195,47€.

Nous nous rapprochons de la trésorerie pour connaître l'aboutissement ou non de l'OTD employeur afin d'éviter un double règlement.

Nous avons complété ce bordereau de pièces justificatives trouvées lors de notre intervention du 03/05/2018.

Nous vous confirmons qu'aucun règlement ne sera émis sans avoir obtenu votre accord écrit.

Dans l'attente de la suite à donner que vous voudrez bien nous communiquer par retour,

A vous lire,

Cordialement

Thibault THOMAS

ASSEP34